

Les hérons de la vallée de la Conie

Classification

Avès
Ciconiforme
Ardéidé

Butor étoilé

Botaurus stellaris

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

| J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | |

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- la sous-espèce type occupe l'Europe et l'Asie mais de façon très localisée dans de nombreuses régions. Migratrice dans les contrées les plus froides, sédentaire en Europe occidentale. L'hivernage s'effectue aussi dans des zones où l'espèce ne niche pas ;
- dans la vallée de la Conie les observations concernent des hivernants et des migrateurs mais l'espèce a aussi chanté en période de reproduction.

Caractères écologiques :

- milieux fréquentés* : marais avec étendues de roseaux suffisamment vastes ;
- reproduction* : nid dans la roselière, ponte en avril-mai de 5 ou 6 œufs, incubation 25 jours.

Etat de conservation :

- tendance démographique** : milieu vulnérable en Europe et en France (réduction de 40% des effectifs entre 1968 et 1983) ;
- facteurs limitants** : destruction des marais et précédemment vagues de froids (milieu des années 1950 au milieu des années 1980). Dans la ZPS, assèchements périodiques de la vallée de la Conie.

Blongios nain

Ixobrychus minutus

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

| J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | |

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans l'Europe méridionale moyenne jusqu'en Hollande, Allemagne, Russie, également en Afrique du Nord dans une grande partie de l'Asie (sous-espèce nominale). Hiverné en Afrique tropicale et méridionale ;
- observé très rarement dans les vallées du Loir et de la Conie.

Caractères écologiques :

- milieux fréquentés* : marais, bords de rivières ou de plans d'eau ;
- reproduction* : nid dans les roseaux, les saules en particulier, ponte en mai de 5 ou 6 œufs, incubation 3 semaines.

Etat de conservation :

- tendance démographique** : vulnérable en Europe, en danger en France ;
- facteurs limitants** : destruction de l'habitat (assèchement des marais, destruction de ripisylves), pollution des eaux. Mortalité dans les zones d'hivernage.

Aigrette garzette

Egretta garzetta

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

| J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | |

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans la moitié sud de l'Europe, en Asie, en Afrique. Migratrice ou sédentaire ;
- dans la ZPS elle est surtout observée de juillet à septembre, elle ne niche pas.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : dans la ZPS, marais, rivières, plans d'eau ;
- *reproduction* : nid dans des boisements, des roselières, des ilots. Ponte d'avril à juin de 4 œufs, incubation 25 jours. Les jeunes restent au nid 6 semaines. Niche en colonie.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : stable en Europe et en France ;
- **facteurs limitants** : vagues de froid hivernales, dérangement des colonies.

Grande aigrette

Egretta alba

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

| J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | |

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- espèce cosmopolite. En France l'espèce, autrefois rare, niche et les effectifs hivernants sont devenus assez importants (environ 1 000 individus).

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, ballastières, vallées ;
- *reproduction* : nid dans les roseaux. Ponte en avril-mai de 5 à 6 œufs, incubation 25 jours. Les jeunes restent au nid 6 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : nicheuse et hivernante en expansion. Niche en colonie ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides.

Héron cendré

Ardea cinerea

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

| J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | |

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- la sous-espèce type niche en Europe, dans le nord de l'Afrique (plus sporadiquement dans le sud du continent) et en Asie ;
- sédentaire ou migrateur ;
- dans la ZPS ce héron est souvent observé en toutes saisons. Un cas de nidification est connu.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, cours d'eau, marais, mares, prairies, jachères, champs cultivés ;
- *reproduction* : niche en colonie, nids dans les arbres près de l'eau. Ponte de 3 à 5 œufs en février-mars. Incubation de 25 jours, les jeunes volent à 50 jours environ.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : après une forte expansion les effectifs se stabilisent ;
- **facteurs limitants** : destruction de l'habitat.

Héron pourpré

Ardea purpura

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

| J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | |

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans les zones Paléarctique, Orientale et Ethiopienne. Hiverné en Afrique, au sud du Sahara ;
- dans la ZPS, l'espèce a niché dans la vallée de la Conie lorsque les marais étaient inondés et elle est observée au passage.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : marais à roselières régulièrement inondés ;
- *reproduction* : niche en général en colonies, dans les roseaux. Ponte en avril-mai de 4 à 5 œufs, l'incubation dure 26 jours et les jeunes volent à 2 mois.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : en France en diminution de 20 à 50 % depuis les années 1970, vulnérable en Europe ;
- **facteurs limitants** : disparition des zones de marais, assèchements périodiques (vallée de la Conie), destruction de roselières, dérangements des colonies.

Actions favorables aux espèces :

- pas d'assèchement de marais (comblement) dans la vallée de la Conie ;
- pas de plantation de peupliers dans les marais ;
- maintien et réhabilitation des ripisylves ;
- assurer une bonne gestion des roselières.